

Intervenants invités :

- M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge de l'aménagement ;
- M. Rémy Pagani, Conseiller administratif, et Mme Bojana Vasiljevic Menoud, Cheffe du Service d'urbanisme (URB), Ville de Genève ;
- M. Daniel Dind, Forum démocratie participative Saint-Jean – Charmilles.

Animation de la soirée :

- M. Joël Cruchaud, animateur et formateur.

1. Accueil et présentation de la soirée

Joël Cruchaud, animateur de la soirée, accueille la centaine de personnes présentes. Il recommande à tous d'aborder l'autre avec bienveillance, mais sans complaisance, afin que les échanges soient à la fois agréables et de qualité.

Pierre Varcher, président de la Maison de quartier de Saint-Jean, présente alors l'objectif de la soirée. Il rappelle que le but du Forum est de créer des moments et des espaces de discussion, afin que tout habitant du quartier intéressé puisse devenir acteur. De donner ainsi à tous l'occasion de rencontrer les acteurs directs des problématiques concernant le quartier et de dialoguer avec elles, et la possibilité d'intégrer pour un temps un groupe de travail sur telle ou telle question de quartier.

Pour ses 30 ans, la Maison de quartier a entre autres mis sur pied un cycle d'exposition et de conférences sur le quartier, son histoire, son évolution. Dans ce cadre et en collaboration avec le Forum, la question abordée lors de ce dernier débat est celle de l'avenir et de la participation : Vers quoi va-t-on ? Et y aura-t-il une place pour que les habitants puissent participer aux changements qui les concernent ?

2. Introduction aux questions d'aménagement du territoire dans le quartier

À l'aide d'une série de cartes (cf. annexe), Alain Dubois, géographe, membre de la Maison de quartier et du Forum, présente en allant du plus large au plus local les différents lieux du secteur 1203 en voie de modification.

On voit tout d'abord que ce secteur s'inscrit dans le Plan directeur cantonal¹, et est notamment concerné par le tracé du CEVA. Une halte RER est en effet prévue à Châtelaine, et constituera un futur pôle autour duquel se fera un certain nombre de développements. De son côté la voie verte, en cours de réalisation, traversera elle aussi le secteur.

Au niveau des grands projets élaborés par le Canton, celui de Châtelaine englobe une partie du secteur 1203, et indique les planifications nécessaires concernant les développements à venir autour de la halte RER.

On constate également qu'un axe d'urbanisation préférentiel a été tracé le long de la rue de Lyon. On note sur les cartes la présence du Parc Hentsch inauguré cette année, et l'emplacement du futur Centre culturel projeté par Vernier, à côté du Pont de l'Écu et de la route de Vernier.

Au niveau de la Ville existe également un plan directeur communal. C'est le périmètre Aïre – Ain qui concerne le quartier. On y repère là aussi la Voie verte, adoptée en 2009 et qui devrait être achevée en 2020.

Dans le secteur de la Concorde existe un PDQ en cours de réalisation, PDQ auquel est associée une démarche participative menée par le Forum.

¹ Pour les sigles et les termes techniques, se référer à l'annexe « L'aménagement pour les nuls »

Si l'on regarde maintenant la carte des endroits du secteur 1203 concernés par des changements d'une manière ou d'une autre, on voit que certains, notamment à la Concorde, sont soumis à des concours d'urbanisme, qui permettent une certaine participation des habitants via le Forum. Le périmètre de la Cité-jardin d'Aïre fait quant à lui l'objet d'un plan de site (préservation d'un lieu de qualité). Celui de Michée-Chauderon sera l'objet d'un PLQ, actuellement en projet. Soulignons que pour les PLQ, la nouvelle réglementation, qui vient d'entrer en vigueur, prévoit aussi une participation des habitants. Côté Bourgogne, une modification de zone est en cours : les villas sont appelées à disparaître au profit d'une zone de développement. Enfin rue de St-Jean, une modification d'une partie du PLQ est prévue, afin de rendre possible la construction d'un immeuble à l'emplacement de l'actuel garage Gervais.

D'autres modifications se font quant à elles au coup par coup. C'est le cas notamment des surélévations d'immeubles (cf. carte). Mais il est plus difficile aux habitants d'avoir leur mot à dire sur ce type de transformations, à moins de s'y opposer.

3. La parole aux invités

Joël Cruchaud rappelle la question soumise aux invités :

Ce quartier (le secteur 1203) change : Quelle est votre visée ? Quel est votre rôle dans cette transformation ? Quels outils mettez-vous en place pour la concertation avec les habitants ?

1. Antonio Hodgers, Conseiller d'État

Le responsable du DALE commence par dire son plaisir de pouvoir être là, dans ce quartier qui a, avec le Forum, un acteur associatif qu'on ne retrouve pas dans tous les quartiers.

Même s'il ne va pas de soi, le premier constat à faire est que la ville est un être vivant, qu'elle bouge constamment. Avec des pauses, des moments d'explosion, des changements qualitatifs. L'exposition en cours à la Maison de quartier, et le livre paru sur le passé et le présent du quartier en sont une belle illustration. La ville garde les traces de ce qu'on fait, et de ce qu'on ne fait pas, des actions menées par les différents acteurs de sa transformation. L'urbanisme est par essence une affaire collective.

Au niveau de la région, il s'agit de minimiser l'étalement urbain. Il y a sur ce principe un consensus politique. On ne veut pas d'une agglomération à la Los Angeles, mais d'une ville plutôt compacte, tournée vers l'intérieur. La ville en effet est caractérisée par une certaine densité d'habitation, et donc par l'interaction, sociale, culturelle, économique, entre générations. Elle est par excellence un espace citoyen.

Créer la ville, ensuite, nécessite de maintenir des espaces de respiration : à travers des parcs et des espaces publics, la présence de la nature en ville, les voies vertes.

Une autre condition, qui pour le Conseiller d'État est non négociable, est celle de la mixité sociale. Et cela pour tout nouveau quartier, grâce à la présence de coopératives d'habitation, de logements subventionnés, de PPE. C'est à travers la mixité sociale et les rencontres qu'elle permet que notre société se crée.

La mixité fonctionnelle est elle aussi nécessaire. En associant des logements, des services de proximité, des lieux de rencontres, des activités de bureau.

Le rôle du Canton est de fixer les grandes règles, de définir les infrastructures fondamentales, de veiller aux grands équilibres, et à la qualité globale.

Le « comment » est d'avantage du ressort de la commune, et aussi des habitants et des associations. Il s'agit en effet de favoriser le « génie local », car ce sont les habitants qui connaissent le mieux les détails touchant leur quartier. Dans cette perspective, on peut ainsi rappeler ici l'expérience des mini-chantiers, menés en collaboration avec des associations, dans le but d'améliorer la qualité de vie. Car c'est bien celle-ci qui est l'objectif de l'aménagement.

2. Rémy Pagani, Conseiller administratif, et Bojana Vasiljevic Menoud, Cheffe du Service d'urbanisme

Rémy Pagani remercie pour l'invitation, car il est toujours heureux de venir dans les quartiers pour présenter l'action de la Ville et dialoguer avec les habitants. En rappelant que l'aménagement et l'urbanisation sont aussi affaire de professionnels, il passe la parole à Mme Bojana Vasiljevic Menoud.

Si on regarde le plan de Genève, on constate que son territoire est constitué de plusieurs zones concentriques : la ville centre, la couronne urbaine, la couronne suburbaine, et la campagne. Or le périmètre 1203, il faut le noter, touche différentes parties de cette progression. C'est pourquoi on ne peut pas dire qu'il constitue un quartier, mais bien plutôt un périmètre.

La Ville a donc des objectifs différenciés, puisqu'ils sont établis à partir du terrain et des spécificités respectives des différentes parties de ce secteur.

Saint-Jean – Délices, ainsi, fait partie du centre-ville. La ville ici est constituée, on ne développe donc pas davantage, à part quelques exceptions. L'attention est portée au cadre de vie des habitants, aux espaces publics. La Ville souhaite une mixité fonctionnelle et sociale pour le centre (en utilisant l'instrument que sont les PUS), et mixité sociale. Elle poursuit donc cette visée lorsqu'elle-même construit, et lorsqu'elle négocie des projets.

Des périmètres comme ceux de la Concorde et de Bourgogne appartiennent quant à eux à la couronne urbaine. C'est dans ces endroits que doivent porter les efforts de construction, car ils sont bien situés et peu denses. Une attention plus grande qu'avant est portée à l'aménagement des espaces non-bâtis.

Quant à la concertation, elle est bien évidemment nécessaire et même indispensable, surtout pour les quartiers en zone de développement. La loi a d'ailleurs été modifiée pour lui donner plus de place. On donne parfois en exemple des quartiers développés en Suisse allemande, en particulier à Zurich, où les changements se passent de façon apaisée. Mais il faut voir qu'il s'agit là de cas de friches industrielles que l'on construit, transformations qui sont toujours bien accueillies. Alors qu'à Genève, le développement ne peut se faire que sur des zones bâties en habitat peu dense, où les gens sont attachés à leurs villas et à leur environnement. Il est donc essentiel de prendre le temps d'expliquer, de donner le cadre. On a d'ailleurs avec l'expérience amélioré ce genre d'approches. Il est ainsi aujourd'hui possible de travailler sur des variantes, ce qu'on fait par ex. en collaborant avec le Forum

3. Daniel Dind, habitant, membre du Forum et de la Coopérative des Falaises

Préoccupé par les changements en cours ou à venir, son envie est de participer, d'agir, de se projeter - être un acteur - et non de subir. Son constat est que les questions d'aménagement sont des lieux de tensions permanents qui reflètent les contradictions de notre société et les rapports de pouvoir qui s'y déploient.

On le constate ainsi dans le secteur 1203, éclaté, multipolaire, lieu d'un développement inégal, et reflet d'un développement inégalitaire. Inégalité visible lorsqu'on compare le développement de la rive gauche et celui de la rive droite, sur laquelle porte l'essentiel des processus d'urbanisation et de densification. Impressionnants sont, dans ce sens, les changements annoncés dans les hauts du 1203, à la frontière avec la ville de Vernier. On le constate encore avec les nombreux logements sociaux dans le quartier et ceux, supplémentaires, prévus, par exemple, dans le plan directeur de la Concorde et, plus tard, dans tout le projet du Grand Châtelaine. Avec en conséquence une mixité sociale insuffisante et un déséquilibre en termes de catégories de logements.

Le quartier, il y a ceux qui y vivent, et il y a ceux qui en vivent – promoteurs et constructeurs immobiliers, architectes, urbanistes, experts, professionnels des administrations et des institutions sociales et sanitaires, etc. Nous, nous y vivons ; il s'agit de notre quartier, de notre affaire ! Nous, habitants, le connaissons mieux que quiconque, nous y vivons et y créons du lien social au quotidien, nous savons ce qu'il faut changer, ce qu'il faut construire comme lieux de rencontre... Comme M. Jourdain avec sa prose, nous faisons de l'urbanisme au quotidien sans le savoir. Propriétaires ou locataires, même si nous avons entre nous des intérêts différents, nous « construisons le vivre ensemble au quotidien », nous visons le bien commun. Nous approprier notre propre quartier est un sentiment légitime !

Le quartier change : ce n'est pas notre décision, ça vient d'ailleurs, d'en haut. Outre cette contradiction, nous avons à faire face à une grande complexité : les nombreuses lois et ordonnances, les règlements, les contraintes toujours plus nombreuses... sans oublier le jargon des spécialistes souvent difficile à comprendre qui les accompagne. Ainsi s'instituent des rapports de pouvoirs face auxquels l'habitant a de grandes difficultés à se faire entendre naturellement. Il faut donc constamment rappeler les fondamentaux aux décideurs. Faut-il le préciser ? Le quartier et le logement – un bien de première nécessité – ce sont là des domaines sensibles qui touchent à la sphère privée de chacun d'entre nous.

Face aux changements, il y a deux types de réponses et démarches possibles : celles, individuelles, synonymes de repli sur soi, de défense de son pré carré aux dépens de ses voisins, sources de divisions. Et celles, collectives, synonymes de solidarité, d'unité et de coordination à l'aide de structures associatives. En bref, par la participation et l'engagement du plus grand nombre, une posture qui permet l'émergence d'une intelligence collective qui rend vivant la démocratie au niveau local.

Pour cela nous avons besoin de nous informer et de constituer un savoir ; mais nous avons aussi le droit d'exiger des réponses aux questions que nous nous posons et à nos demandes de clarification. Nous avons besoin de moyens dans la durée, ainsi que de l'aide de professionnels pour nous accompagner. Mais il est également nécessaire que l'administration et les professionnels fassent l'effort de se faire comprendre, se fassent plus proches des habitants, pour combler la grande distance qui perdure entre ce qui est dessiné puis décidé sur le papier, et ce qui est vécu au quotidien, sur le terrain et dans le concret. Le temps du dialogue s'impose donc. Afin de favoriser les solutions, la concertation entre tous les acteurs et décideurs concernés devient une nécessité.

Voilà, en bref, les définitions que donne Wikipédia de deux concepts chers au Forum 1203 et qui sont le moteur de sa démarche associative : la démocratie participative et la concertation. La première est une forme de partage et d'exercice du pouvoir au niveau local, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. La deuxième est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun. Elle se distingue de la négociation en ce qu'elle n'aboutit pas nécessairement à une décision, mais qu'elle vise à la préparer.

Daniel Dind mentionne deux exemples du quartier pour terminer.

1) Le PDQ Concorde. Son élaboration au cours de plusieurs années contient de nombreux éléments favorables aux habitants, dans leurs échanges avec les autorités et avec les propriétaires immobiliers. Depuis le début du processus, le Forum a joué un rôle rassembleur très important et il continue à le jouer dans la phase de réalisation qui vient de commencer, grâce au financement assuré par les collectivités publiques. Mais rien n'est jamais acquis, et il s'avère nécessaire de toujours remettre l'ouvrage sur le métier, de rappeler qu'on existe. Car les déceptions sont inévitables, à l'exemple de l'attribution de la Villa Concorde aux Pompes funèbres et non à un lieu collectif de quartier tel que promis initialement, des lenteurs et des projets qui traînent (par ex. celui de la ferme Menut-Pellet, dont le vote budgétaire du Conseil municipal est renvoyé d'année en année) ; autre exemple, celui de la difficulté de faire entendre et reconnaître la voix et le point de vue des habitants dans le cadre des concours d'architecture qui se mènent secteur par secteur. Des concours par trop chasse gardée de « l'intelligentsia de l'architecture ».

2) Le PLQ – plan localisé de quartier – Michée-Chauderon. Après plusieurs essais, le PLQ a été relancé par l'Office de l'Urbanisme au printemps 2014. Il concerne un quartier de villas et la Coopérative d'habitation des Falaises, elle-même propriétaire d'une importante parcelle sur le périmètre concerné. Un an avant l'adoption de la toute nouvelle loi sur les PLQ, La Coopérative a anticipé et demandé aux autorités cantonales la mise sur pied d'un processus de concertation avec les habitants et les propriétaires englobés dans le périmètre. C'est ainsi qu'une spécialiste en projets participatifs a été mandatée pour accompagner le processus conduit par la cheffe de projet de l'Office de l'Urbanisme, qu'une coordination avec les propriétaires a été mise sur pied et que plusieurs ateliers, ouverts à l'ensemble des habitants concernés, ont déjà eu lieu. Les responsables de la Coopérative ont saisi l'occasion de cette concertation pour « ré-impulser » une dynamique participative, en multipliant les réunions et en formulant par écrit toute une série de souhaits, de propositions et de questions. Le

processus est encore en cours, mais l'on peut dire que cette expérience de concertation, initiée au départ par la coopérative, est une « première » pour le canton de Genève.²

4. Débat

Question : Quand aura-t-on un lieu de réunion pour le quartier de la Concorde ? La ferme Menut-Pellet, ça traîne. On attend toujours... La population va augmenter, on parle de logements, mais les habitants ont aussi besoin d'espaces culturels et de rencontre. On a l'impression qu'on nous laisse tomber.

R. Pagani : Les problèmes en vue de la rénovation de la ferme Menut-Pellet sont multiples. La ferme est un bâtiment patrimonial, on ne peut pas la transformer n'importe comment. Elle n'offre pas une surface illimitée. Et de plus on devrait ajouter 40 cm d'isolation. Tout cela alourdit le budget nécessaire, qui en devient politiquement impossible à présenter au Conseil municipal. Il faut que le mandataire demande aux services de l'énergie une dérogation aux contraintes pesant sur la rénovation. Pour ce qui est de la participation, Rémy Pagani déclare qu'elle est effectivement importante. Mais chacun doit jouer son rôle. Lorsqu'on s'occupe comme moi de 800 projets, il n'est pas possible de mettre en place une structure participative pour tous.

Question : La tendance depuis longtemps est de construire la ville sur la rive droite. Mais on manque d'imagination, on détruit les dernières zones de verdure (Eidguenots), on surélève des immeubles déjà élevés (av. d'Aire). Pourquoi ne pas végétaliser les toits plats au lieu de surélever ? En prévoyant par ex. des toits végétalisés sur les futures constructions des Eidguenots, afin de compenser la verdure enlevée.

A. Hodgers : Effectivement, on ne fait quasiment rien des toits à Genève. Alors qu'ils devraient devenir des toits verts, des surfaces de panneaux solaires, ou des terrasses. Mais on manque d'instruments légaux pour aller dans ce sens. Il lui semble donc opportun de proposer un débat parlementaire pour y remédier.

Quant au déséquilibre rive droite / gauche, lui aussi le constate. Comme il constate qu'il est le seul Conseiller d'État habitant la rive droite, ou que la grande majorité des députés résident sur la rive gauche. Il y a effectivement actuellement une inégalité de traitement en matière d'aménagement entre les deux rives. Il y a cependant des projets rive gauche : ceux des Cherpines, de Chêne-Bourg, des Communaux d'Ambilly, de Peney. Mais il est aussi nécessaire que la rive droite soit mieux représentée au niveau politique.

Question : Qui décide ? Existe-t-il une concertation ? Aux Eidguenots, cela n'a pas été le cas. Les habitants n'ont pas été écoutés. Nous avons élaboré un rapport, mais il n'a pas été pris en compte.

R. Pagani : Tout d'abord, pour répondre à la question précédente, il ne voit pas d'inconvénients à introduire le principe d'une végétalisation des toits dans les PLQ. Il s'agit donc d'être attentif à cette possibilité.

Pour les Eidguenots, il rappelle qu'il est venu à quatre reprises dans ce quartier. Et que la démarche a abouti à un compromis. Ainsi, aujourd'hui un plan de site protège les villas du Coin de terre. Les habitants ont demandé qu'il n'y ait pas de blocs. Mais on s'est aperçu qu'il n'est pas possible de densifier autrement, car cela signifierait qu'il n'y aurait plus aucun espace de vie autour des cons-

² Note complémentaire de Daniel Dind : Sans pour autant « vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué », il faut reconnaître que l'expérience est très intéressante, qu'elle impulse tout un élan participatif permettant aux habitants de se projeter dans l'avenir, mais qu'elle est dans une phase de rodage dans laquelle les partenaires font figure d'apprentis. Il est dès lors prématuré d'en tirer des conclusions tant les problèmes et les obstacles jalonnent encore le parcours. Premier constat, tout de même : il eut fallu sans nul doute mieux définir les règles du jeu en amont et mieux identifier les marges de manœuvre... et de liberté des habitants, car la voie de la concertation dans le cadre d'un PLQ (même avec la nouvelle loi, apparemment plus souple) est étroite, compte tenu de toutes les contraintes imposées dès le départ et de la rigidité du cadre institutionnel et légal. Des contraintes qui ont été dévoilées au fil des discussions et des étapes de l'élaboration du PLQ. Dès lors, un bilan rigoureux et d'importants enseignements devront être tirés, de façon paritaire, à l'issue de l'expérience prévue d'ici l'été 2016. Ce modèle de concertation est prometteur, mais il est indéniable que de nombreuses améliorations devront y être apportées.

tructions. Il s'est donc tenu aux compromis passés avec les habitants. Mais on ne peut pas dans ce secteur construire des bâtiments bas, à faible densité. L'objectif est de construire de la ville.

Question : Dans un quartier très dense comme la Jonction, on trouve plein de petits commerces. Au chemin des Sports, ce n'est pas la même chose. C'est assez éclaté. On ne sait même pas à quel quartier on appartient, Concorde ou Saint-Jean ? Ne peut-il donc pas y avoir un pool Ville – État pour installer un lieu de quartier ? Et y aura-t-il, dans ce qui va se construire, des petits commerces, des bistrots ?

D. Dind : Rappelons que le quartier de la Concorde se trouve à cheval sur deux communes, Genève et Vernier, lesquelles soutiennent toutes deux l'animation dans le quartier. Actuellement, la Villa Croissant, mise à disposition par la ville de Vernier avant sa démolition, sert de Maison de quartier. Mais l'équipement est précaire, exigü et provisoire. Que va-t-on faire durant la période de 2-3 ans séparant la démolition de la Villa Croissant et l'ouverture de la ferme Menut-Pellet ? Il y a vraiment un besoin d'équipement collectif, sachant qu'il y aura près de 300 nouveaux logements d'ici trois – quatre ans à la Concorde et, quelques années plus tard, 350 au total dans le quartier Michée-Chauderon.

A. Hodgers : Pour permettre l'installation de petits commerces, deux instruments existent : le PDQ, qui prévoit une part d'activités, et la demande des habitants. Cela doit aussi permettre de trouver un équilibre en ce qui concerne les équipements collectifs.

B. Vasiljevic-Menoud : Ne pas oublier qu'il existe déjà des équipements publics dans le secteur 1203, avec un taux par habitant plutôt supérieur à la moyenne, et très variés. On ne peut pas partir de l'idée que le quartier est sous-équipé.

Question : Qu'en est-il de la halte RER à Châtelaine et l'augmentation de densité prévue ? La voie verte va-t-elle continuer ?

R. Pagani : Tant que la gare souterraine de Cornavin ne sera pas faite, la halte Châtelaine ne le sera pas non plus. Il y aura donc du temps avant qu'elle soit construite. Et il faudra tenir compte des normes ORNI³.

Question : Qu'en est-il de la protection du Rhône et de ses rives ? Comment les protéger avec l'augmentation des habitants, et le fait qu'en été les gens vivent de plus en plus dehors ?

R. Pagani : J'ai déposé au Conseil municipal un projet pour consolider les Falaises et le chemin qui y passe. Le Canton a décidé de valoriser le chemin des Saules. Ce qui a entraîné une augmentation de la fréquentation, et des déchets. Le Conseil municipal a voté pour ce lieu des toilettes et un aménagement. Mais je préférerais que le développement ait lieu au bord de la rade, plutôt qu'en des lieux qui sont une zone naturelle. La ville se développe, il nous faut accompagner ce développement.

A. Hodgers : Cette tendance est naturelle, mais doit s'accompagner du respect de la nature et des règles de base. Il serait bien de faire un monitoring État – Ville pour voir ce qu'il est possible. On peut ici citer l'exemple de Vernier, où une zone de détente au bord du Rhône a été aménagée et est entretenue.

D. Dind : Le problème n'est pas tant le chemin des Saules, mais la zone du Nant de Cayla. Pour l'instant, concernant l'entretien, les différents services de la Ville et de l'État se renvoient la balle.

Question : À la Concorde, il était question de mixité sociale. Quelles sont les possibilités d'échange de parcelles pour que des coopératives d'habitation puissent construire des logements ?

Ernest Greiner (président de la Fondation HBM Émile-Dupont) : Ces possibilités avaient effectivement été évoquées, mais elles n'existent plus. En effet, le secteur de Jean Simonet ne sera finalement pas destiné à du HBM, mais à la construction d'un centre culturel.

³ ORNI : Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant.

Question : Mme Menoud, vous avez parlé d'amélioration du cadre de vie, mais c'est quoi chez nous ? On a besoin de verdure pour respirer. Or au bord du Rhône, au Nant de Cayla, règnent le bruit, les rave-partys, et la saleté. Densifier c'est bien ; la verdure c'est bien ; mais il faut que ce soit propre et bien entretenu !

B. Vasiljevic Menoud : Il y a eu de nombreuses améliorations dans le quartier. Particulièrement à Saint-Jean, avec le réaménagement de la rue, le projet de sécuriser les abords de l'école (déposé au Conseil municipal), la diminution du bruit (pose de revêtement phono-absorbant), la transformation à venir du carrefour du Furet, la réalisation en cours de la voie-verte. La situation s'est très nettement améliorée par rapport à il y a 10 ans. Et dans le secteur Bourgogne est prévu l'aménagement d'un nouvel espace de parc quand la zone quand sera densifiée.

A. Hodgers : L'existence de fêtes sauvages doit nous rappeler le manque d'espaces festifs et accessibles pour accueillir les jeunes.

Question : Le secteur Michée-Chauderon est un autre coin de paradis qui va disparaître. On a l'impression d'une certaine contradiction dans le discours politique. Les terrains étant détenus par de nombreux petits propriétaires. Que proposez-vous pour débloquer la situation ?

A. Hodgers : Les gens qui cherchent un appartement trouvent, eux, que ça va trop lentement ! La crise du logement entraine une souffrance pour bien des personnes entassées dans des logements exigus. *[Une voix dans l'assemblée : Sommes-nous responsables de la croissance ?]* Quand la croissance est venue, personne n'a pris la parole pour la refuser. Il faut par exemple réaliser qu'aujourd'hui un actif sur trois n'habite pas le Canton. Donc on doit densifier. De son côté, la Confédération nous dit de ne pas toucher la zone agricole. À vous qui avez aujourd'hui une habitation individuelle, on va proposer de la PPE à des prix défiant toute concurrence. Mais, c'est vrai, on ne peut pas vous offrir la même chose que ce que vous aviez.

5. Conclusion du débat

Même si plusieurs personnes qui souhaitaient prendre la parole n'ont pu le faire, Joël Cruchaud clôt alors le débat. Il explique en effet que même en rajoutant du temps, on ne pourrait guère traiter qu'une toute petite partie des questions en attente.

Il invite donc les personnes présentes à poursuivre les échanges de manière informelle durant la verrée.